

**Paraguay (indicatif de pays +595)**

Communications du 17.VIII.2021:

La *Comisión Nacional de Telecomunicaciones (CONATEL)*, Asunción, annonce la mise à jour suivante du plan national de numérotage UIT-T E.164 du Paraguay (conformément à la Recommandation UIT-T E.129).

**Présentation du plan national de numérotage UIT-T E.164 pour l'indicatif de pays +595**

a) Aperçu:

Longueur minimale des numéros (sans l'indicatif de pays): **3** chiffres.

Longueur maximale des numéros (sans l'indicatif de pays): **9** chiffres.

b) Description détaillée du plan de numérotage:

NDC (indicatif national de destination) ou premiers chiffres du N(S)N (numéro national (significatif))	Longueur du numéro N(S)N		Utilisation du numéro UIT-T E.164	Informations additionnelles
	Longueur maximale	Longueur minimale		
21 XYZ MCDU	9 chiffres	9 chiffres	Numéro national (service téléphonique de base)	Où: 21 = NDC; XYZMCDU = SN; X ≠ 0 et 1; Attribué à COPACO S.A.
9 XYZW MCDU	9 chiffres	9 chiffres	Numéro du service de téléphonie mobile	Où: 9 = NDC; XYZWMCDU = SN; X ≠ 0 et 1; Procédure pour l'accès au service 0 + NDC + SN; Attribué à TELECEL S.A.E., NÚCLEO S.A., AMX PARAGUAY S.A., HOLA PARAGUAY S.A., COPACO S.A.
8 WXYZ MCDU	9 chiffres	9 chiffres	Service de téléphonie IP	Où: W ≠ 0; Procédure pour l'accès au service: 8 + WXYZMCDU
600 ABC	6 chiffres	6 chiffres	Services non géographiques (accès à l'Internet)	Où: 600 = NDC et ABC = SN; Procédure pour l'accès au service: 0 + 600 + ABC
800 ABCDEF	9 chiffres	9 chiffres	Services non géographiques (appels taxés à l'arrivée)	Où: 800 = NDC; SN = ABCDEF; Procédure pour l'accès au service: 0 + 800 + ABCDEF
90A BCDE	7 chiffres	7 chiffres	Services non géographiques (services vocaux audiotexte)	Procédure pour l'accès au service: 0 + 90A + BCDE
ABCD ou ABCDE	5 chiffres	4 chiffres	Services non géographiques (messages audiotexte)	Procédure pour l'accès au service: ABCD ou ABCDE

NDC (indicatif national de destination) ou premiers chiffres du N(S)N (numéro national (significatif))	Longueur du numéro N(S)N		Utilisation du numéro UIT-T E.164	Informations additionnelles
	Longueur maximale	Longueur minimale		
A B C	3 chiffres	3 chiffres	Services non géographiques Données de service supplémentaire non structurées (USSD)	<p>Les numéros suivants seront gardés en réserve. Il y aura une seule attribution pour tous les réseaux téléphoniques: 0BC, 21C, 25C, 27C, 28C, 29C, 31C, 33C, 34C, 35C, 37C, 38C, 39C, 41C, 42C, 47C, 48C, 49C, 51C, 52C, 53C, 54C, 56C, 57C, 58C, 59C, 60C, 62C, 63C, 66C, 67C, 68C, 69C, 70C, 71C, 74C, 75C, 76C, 79C, 80C, 81C, 82C, 83C, 84C, 85C, 87C, 89C, 90C, 91C, 92C, 93C, 94C, 95C, 96C, 97C, 98C; B et C = 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9;</p> <p>Les 260 numéros suivants sont attribués à des fins d'utilisation à la discrétion des fournisseurs de services téléphoniques. L'attribution peut différer pour chaque réseau téléphonique: 11C, 12C, 13C, 14C, 20C, 22C, 23C, 24C, 26C, 30C, 32C, 36C, 40C, 43C, 44C, 45C, 46C, 50C, 61C, 64C, 65C, 72C, 73C, 78C, 86C, 88C; C = 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9;</p> <p>Les 50 numéros suivants sont attribués à l'usage exclusif des entités publiques et/ou pour des questions d'intérêt social au niveau national. Il y aura une seule attribution pour tous les réseaux téléphoniques: 15C, 16C, 17C, 18C, 19C; C = 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9</p>

NDC (indicatif national de destination) ou premiers chiffres du N(S)N (numéro national (significatif))	Longueur du numéro N(S)N		Utilisation du numéro UIT-T E.164	Informations additionnelles
	Longueur maximale	Longueur minimale		
A B C	3 chiffres	3 chiffres	Services non géographiques Données de service supplémentaire non structurées (USSD) pour les entreprises de paiement électronique	Où A B = 10, 55, 77, 99 C = 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; 40 numéros seront désignés pour l'accès des utilisateurs et l'évolution des instructions PUSH pour les portefeuilles gérés par CONATEL. L'utilisation des ressources de numérotage pour les entreprises de paiement électronique sera réservée exclusivement aux services financiers sur mobile. Procédure pour l'accès au service: (* ) + (Code de service) + [+(*)...] + (#) + (ENVOYER); Note: Les touches étoile (*) et dièse (#) sont utilisées pour marquer respectivement le début et la fin des instructions. Par exemple: * A B C #. L'utilisation intermédiaire de la touche étoile (*) sert à sélectionner les fonctions. Par exemple: * ABC * D... E*...*F...G#.
A B C	3 chiffres	3 chiffres	Services non géographiques Service SMS pour les entreprises de paiement électronique	Où A B = 10, 55, 77, 99 C = 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9; 40 numéros seront désignés pour l'accès des utilisateurs et l'évolution des instructions PUSH pour les portefeuilles gérés par CONATEL; L'utilisation des ressources de numérotage pour les entreprises de paiement électronique sera réservée exclusivement aux services financiers sur mobile.
A B C ou A B C D E F ou A B C D E F G	7 chiffres	3 chiffres	Services non géographiques Service SMS (services de radiodiffusion et d'information, alertes ou services équipés de fonctions d'interactivité avec les utilisateurs, à l'exception des services de messagerie audiotexte)	La longueur du format SMS et le numéro préféré seront indiqués lors de la soumission de la demande à la CONATEL, laquelle évaluera sa disponibilité et son attribution. Il y aura une seule attribution pour tous les réseaux téléphoniques.
1 X Y	3 chiffres	3 chiffres	Services spéciaux	Où X = 1, 2, ..., 9

### Code identificateur du fournisseur de service longue distance de base

Le code identificateur du fournisseur de service longue distance de base se compose de deux (2) chiffres, comme suit:

Code identificateur du fournisseur de service
Q R
Où Q ≠ 0, 1, 8 et 9; P et R ≠ 0 et 9

Le code identificateur du fournisseur de service ne fait pas partie de la structure de numérotage et sera composé après le préfixe 00 pour chaque appel longue distance international.

Procédure pour la numérotation des appels longue distance internationaux

00 + Q R + numéro international
---------------------------------

Note:

- Le code Q R sera utilisé lorsqu'il y a plus d'un fournisseur pour le service longue distance international de base.

Procédure pour établir des communications libre appel

Appels nationaux

101 + 0 + numéro du service de téléphonie mobile
--

Appels longue distance internationaux

100 + 00 + Q R + numéro international pour le pays de destination
---

### Utilisation de caractères spéciaux

L'attribution des caractères spéciaux (étoile \* et dièse #) aux données de service supplémentaire non structurées (USSD), dont la structure est définie sous la forme \*ABC#, sera réglementée par le Plan technique fondamental de numérotage national.

L'attribution et l'utilisation d'autres caractères spéciaux (étoile \* et dièse #) qui ne figurent pas dans les dispositions du Plan technique fondamental de numérotage national régissant les données USSD restent à la discrétion des fournisseurs de services téléphoniques. Bien que leur attribution et leur utilisation ne soient pas réglementées, ces caractères spéciaux ne peuvent PAS être utilisés dans les communications tarifées.

### **Description de la suppression de ressources du plan national de numérotage E.164 pour l'indicatif de pays +595**

<b>NDC (indicatif national de destination) ou premiers chiffres du N(S)N (numéro national (significatif))</b>	<b>Utilisation du numéro E.164</b>	<b>Date et heure de la suppression</b>
A B E X Y M C D U	Numéro national (service téléphonique de base)	Résolution de la Direction générale N° 1626/2011
109	Numéro de libre appel local	Résolution de la Direction générale N° 1626/2011
X 0 A B C D E F G	Services non géographiques	Résolution de la Direction générale N° 1626/2011

**Présentation de numéros importants associés aux services d'urgence et  
à d'autres services à valeur sociale**

<b>Numéro important</b>	<b>Service</b>	<b>Attribué ou assigné</b>	<b>Numéro UIT-T E.164 ou numéro uniquement national</b>	<b>Note</b>
111	Service d'assistance téléphonique	CENTRES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0256/1999
112	Service de renseignements nationaux	DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS (COPACO S.A.)	Numéro uniquement national	Service d'information
117	Service de renseignements nationaux	TÉLÉGRAMMES TRANSMIS PAR TÉLÉPHONE (COPACO S.A.)	Numéro uniquement national	Service d'information
118	Service de renseignements nationaux	RÉCLAMATIONS CONCERNANT LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE (COPACO S.A.)	Numéro uniquement national	Service d'information
119	Service de renseignements nationaux	RENSEIGNEMENTS DE FACTURATION (COPACO S.A.)	Numéro uniquement national	Service d'information
123	Service de renseignements nationaux	CITSA (COPACO S.A.)	Numéro uniquement national	Service d'information
124	Service de renseignements nationaux	TESYS (COPACO S.A.)	Numéro uniquement national	Service d'information
125	Service de renseignements nationaux	HORLOGE PARLANTE (COPACO S.A.)	Numéro uniquement national	Service d'information
128	Service d'urgence	SERVICE DE RÉPONSE AUX APPELS D'URGENCE ET D'INTERVENTION – MERCOSUR	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0551/2000 et 1151/2003
130	Service d'urgence	POLICE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
131	Service d'urgence	SERVICE ANTI-INCENDIE DE LA POLICE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
132	Service d'urgence	SERVICE DE POMPIERS VOLONTAIRES DU PARAGUAY	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 039/1998 et 1696/2004
133	Service d'assistance téléphonique	BUREAU DU DÉFENSEUR PUBLIC	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 2778/2019
134	Service de renseignements nationaux	HAUTE COUR DE JUSTICE ÉLECTORALE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 2874/2020
135	Service d'assistance téléphonique	ÉTAT D'URGENCE DÉCLARÉ EN VERTU DE LA LOI N° 3.159/2007 (ÉPIDÉMIE DE DENGUE)	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998; 0288/2007; 0510/2013 et 0879/2013
136	Service d'assistance téléphonique	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 878/2020

<b>Numéro important</b>	<b>Service</b>	<b>Attribué ou assigné</b>	<b>Numéro UIT-T E.164 ou numéro uniquement national</b>	<b>Note</b>
137	Service d'assistance téléphonique	MINISTÈRE DE LA FEMME	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 1438/2011
138	Service d'assistance téléphonique	MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 815/2021 (500/2021)
139	Service d'assistance téléphonique	SERVICE DU MINISTÈRE PUBLIC	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 1697/2004
140	Service d'urgence	PREMIERS SECOURS	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
141	Service d'urgence	Service du Centre d'intervention d'urgence relevant du Ministère de la santé publique et du bien-être social	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0941/2008
142	Service d'urgence	HÔPITAL – SERVICES CLINIQUES	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
143	Service de renseignements nationaux	PRÉFECTURE MARITIME GÉNÉRALE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0141/2014
144	Service d'urgence	HÔPITAL NATIONAL	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
145	Service d'urgence	SERVICE NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 1772/2004
146	Service d'assistance téléphonique	HÔPITAL – ONCOLOGIE ET GRANDS BRÛLÉS	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
147	Service d'assistance téléphonique	SERVICE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE DU SECRÉTARIAT NATIONAL POUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 1133/2006 et 1604/2006
148	Service d'urgence	HÔPITAL MILITAIRE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
149	Service d'assistance téléphonique	ASSOCIATION PARAGUAYENNE DE PRÉVENTION DU SUICIDE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0940/2008
150	Service d'urgence	HÔPITAL – FORCES DE POLICE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
151	Service de renseignements nationaux	MINISTÈRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 864/2021
152	Service d'urgence	INSTITUT DE SÉCURITÉ SOCIALE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998

<b>Numéro important</b>	<b>Service</b>	<b>Attribué ou assigné</b>	<b>Numéro UIT-T E.164 ou numéro uniquement national</b>	<b>Note</b>
153	Service d'urgence	MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE – HÔPITAL DE TRAUMATOLOGIE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 1187/2016
154	Service d'assistance téléphonique	MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE – PROGRAMME COVID-19	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 519/2020
155	Service d'assistance téléphonique	MINISTÈRE DE LA SANTÉ – SANTÉ MENTALE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 1539/2021
160	Service de renseignements nationaux	ADMINISTRATION NATIONALE DE L'ÉLECTRICITÉ	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
161	Service de renseignements nationaux	DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0620/2000 et 0049/2010
162	Service de renseignements nationaux	SOCIÉTÉ PARAGUAYENNE DE SERVICES SANITAIRES	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
163	Service de renseignements nationaux	SECRETARIAT NATIONAL ANTI-CORRUPTION	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0896/2013
164	Service de renseignements nationaux	MUNICIPALITÉ	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0039/1998
170	Service d'assistance téléphonique	CENTRE DE SERVICE À LA CLIENTÈLE – CONATEL	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0264/2015
171	Service de renseignements nationaux	DIRECTION DE L'AIDE ET DE L'ASSISTANCE SOCIALES	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0520/1999 et 0069/2010
172	Service d'assistance téléphonique	SECRETARIAT NATIONAL ANTI-DROGUE – SERVICE D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 2375/2018
173	Service de renseignements nationaux	SECRETARIAT NATIONAL ANTI-DROGUE – DÉPÔT DE PLAINTES	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 2408/2018
174	Service de renseignements nationaux	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉTAT CIVIL	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 109/2019
175	Service de renseignements nationaux	ACCÈS AU CENTRE DE RÉCLAMATIONS DU SECRETARIAT DU SERVICE CIVIL	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 0866/2011
177	Service de renseignements nationaux	Bureau des affaires sociales du Président de la République	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 1095/2014
179	Service d'assistance téléphonique	Institut de sécurité sociale – Services d'assistance à la clientèle	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 2085/2020
180	Service d'assistance téléphonique	Institut de sécurité sociale – Pandémie de COVID-19	Numéro uniquement national	Résolution de la Direction générale N° 527/2020

Contact:

M. Alejandro Godoy  
 Comisión Nacional de Telecomunicaciones (CONATEL)  
 Presidente Franco N° 780 y Ayolas – Edificio Ayfra – 16º Piso  
 ASUNCIÓN  
 Paraguay  
 Tél.: +595 21 432 2601  
 E-mail: [agodoy@conatel.gov.py](mailto:agodoy@conatel.gov.py)  
 URL: [www.conatel.gov.py/conatel/](http://www.conatel.gov.py/conatel/)

**Description de la mise en œuvre de la portabilité des numéros UIT-T E.164 dans le plan national de numérotage**

	<b>Numéros géographiques</b>	<b>Numéros non géographiques autres que les numéros mobiles (services kiosque, services libre appel, par exemple)</b>	<b>Numéros mobiles</b>
<b>État de la portabilité des numéros</b>	-	-	Mise en œuvre en 2012
<b>Obligation réglementaire pour les opérateurs de mettre en œuvre la portabilité des numéros</b>	-	-	OUI
<b>Type de mise en œuvre de la portabilité des numéros</b>	-	-	(Consultation pour tous les appels – ACQ)
<b>Limitations</b>	-	-	-
<b>Spécifications disponibles sur le site web</b>	-	-	<a href="https://www.conatel.gov.py/conatel/portabilidad/">https://www.conatel.gov.py/conatel/portabilidad/</a>
<b>Coordonnées de l'administration nationale /l'administrateur du plan de numérotage national (NPA)</b>			Gerencia de Servicios de Telecomunicaciones Tél.: +595 21 438 2601 E-mail: <a href="mailto:agodoy@conatel.gov.py">agodoy@conatel.gov.py</a>
<b>Base de données de référence centrale (CRDB)</b>			Inetum pour la portabilité des numéros au Paraguay Adresse postale: Travesía de la Costa Brava 4, 28034, Madrid – Spain E-mail des administrateurs NPA: <a href="mailto:patricia.sanchezortega@inetum.world">patricia.sanchezortega@inetum.world</a> <a href="mailto:marceloe.comino@inetum.world">marceloe.comino@inetum.world</a>

NP = Portabilité des numéros

Contact:

M. Luis Alberto Cardozo Giménez  
 Comisión Nacional de Telecomunicaciones (CONATEL)  
 Presidente Franco N° 780 y Ayolas – Edificio Ayfra  
 ASUNCIÓN  
 Paraguay  
 Tél.: +595 21 438 2606  
 E-mail: [luis.cardozo@conatel.gov.py](mailto:luis.cardozo@conatel.gov.py)